

Réponse du Conseil administratif du 17 octobre 2024 à la question écrite du 25 juin 2019 de M. Eric Bertinat: «Rémy Pagani a-t-il payé ses voyages?»

TEXTE DE LA QUESTION

L'hebdomadaire *Le Matin Dimanche* a pu récemment consulter les notes de frais du conseiller administratif Rémy Pagani pour 2018. Ce qu'il a découvert lui a permis d'intituler son article «Pagani se faisait rembourser le moindre café». Notons que le magistrat a refusé de répondre aux questions du ou de la journaliste. Sans faire preuve d'une grande imagination, on peut en déduire qu'un employé indélicat a passé ces informations pour nuire au magistrat, alimentant ainsi encore un peu plus les rumeurs de la mésentente qui régnerait au sein du département des constructions et de l'aménagement.

L'article laisse également entendre que cette propension à se faire rembourser la plus minime des dépenses est coutumière du magistrat, ce qui m'amène à m'inquiéter de ses voyages précédant 2016, qui n'étaient clairement pas en lien avec son département. Pour rappel, dans son audit de légalité et de gestion (N° 142), la Cour des comptes a contrôlé les déplacements à l'étranger de M. Pagani pour 2016 et 2017. Ainsi, qu'en est-il de son déplacement à Istanbul en avril 2015? Le 24 de ce mois-là, près de la place Taksim, il a participé à un grand rassemblement en mémoire du génocide arménien, entouré de plusieurs élus de gauche. Quelques heures avant, cette «délégation» genevoise a rencontré des responsables d'une association qui lutte contre la discrimination et le racisme, l'antisémitisme et qui milite pour la défense des droits des populations roms. On peut constater que nous sommes bien loin du mandat qui est le sien, c'est-à-dire de diriger le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Dans le même registre, on se souviendra aussi du soutien de M. Pagani à Muraz Akincilar, syndicaliste genevois incarcéré en Turquie et suspecté par Ankara d'appartenance à une organisation terroriste. M. Pagani s'est sans doute rendu en Turquie à plusieurs reprises. Notons que M. Akincilar a été libéré le 3 juin 2010.

Compte tenu des penchants politiques du magistrat d'Ensemble à gauche et des révélations du *Matin Dimanche*, la question se pose aujourd'hui de savoir si M. Pagani a réglé lui-même ses voyages, ses frais d'hôtel et de bouche lors de ses déplacements purement politiques, ou bien si ces dépenses ont été réglées par la Ville de Genève. D'où cette question adressée au Conseil administratif de la Ville de Genève: les éventuelles dépenses de M. Pagani à l'occasion de ses voyages en Turquie ont-elles été payées par le contribuable?

Si oui, nous attendons que la réponse du Conseil administratif soit suffisamment précise et permette au Conseil municipal de réclamer un remboursement des frais personnels engendrés si un ou plusieurs élus en voient la nécessité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Entre 2015 et 2018, M. Rémy Pagani s'est rendu à quatre reprises en Turquie, engageant des frais pour un montant total de 5752 francs, imputé sur la ligne budgétaire dédiée aux frais de déplacement du Conseil administratif.

Lesdits déplacements ont fait l'objet de décisions du Conseil administratif les décrivant en ces termes:

- déplacement les 24 et 25 avril 2015 à Istanbul dans le cadre de la commémoration du génocide arménien (extrait n° 25 du 1^{er} avril 2015);
- délégation suisse participant à la 40^e session du Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui aura lieu à Istanbul en Turquie, du 10 au 20 juillet 2016, afin d'examiner, en vue de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, «L'œuvre architecturale de Le Corbusier, Une contribution exceptionnelle au mouvement moderne» comprenant notamment l'immeuble Clarté sis rue Saint-Laurent 2-4, à Genève (extrait N° 39 du 22 juin 2016);
- déplacement du 12 au 14 novembre 2016 à Diyarbakir, ville du Kurdistan turc, en soutien aux deux maires emprisonnés (extrait n° 50 du 2 novembre 2016);
- déplacement du 20 au 22 avril 2017 à Diyarbakir dans le cadre du procès des deux maires placés en garde à vue après le coup d'Etat manqué de juillet 2016 en Turquie (extrait N° 39 du 22 mars 2017).

Concernant la mention du rapport N° 142 de la Cour des comptes (CdC), il convient de relever que les voyages à l'étranger de M. Pagani sur la période examinée n'ont pas suscité de remarques de la part de la CdC.

Vous trouverez ci-après la ventilation des frais relatifs aux déplacements susmentionnés:

Du	Au	Destination	Nature			TOTAL en francs
			Transport	Hôtel	Autres	
24.04.2015	25.04.2015	Istanbul	1115	82	574	1771
14.07.2016	17.07.2016	Istanbul	510	296	154	960
12.11.2016	14.11.2016	Diyarbakir	591	173	126	890
20.04.2017	22.04.2017	Diyarbakir	1518	73	540	2131

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Christina Kitsos